



## Pourquoi les archéologues sont-ils en colère ? Quelques explications.

Jeu 12 juin, les archéologues de France et de Navarre se sont retrouvés à Paris pour faire entendre leur colère.

La préfecture attendait 400 personnes, nous étions plus de 1300. Cela peut sembler dérisoire 1300 personnes à manifester. Mais ce métier regroupe environ 3000 à 3500 professionnels. Ainsi, plus d'un tiers de la profession a fait le déplacement jusqu'à la capitale. Les dernières manifestations d'ampleur datent de 2003.

### Mais d'où vient cette colère ?

Si les baisses des budgets de la culture impactent fortement nos missions, notamment de recherche et de valorisation, les revendications portaient aussi sur le projet de loi de simplification de la vie économique. Un article notamment prévoyait l'abandon des études d'impact pour les projets classés d'Intérêt National Majeur. Ceux-ci auraient alors été exonérés de contraintes environnementales (notamment au regard des espèces protégées) et archéologiques.

Pour casser tout suspens, cet article vient d'être abrogé par les sénateurs vendredi 13 en fin de journée. Une première victoire pour les collectifs d'archéologues.

### Tout est bien qui finit bien ?

Malheureusement, ce n'est qu'une étape. En effet, un autre problème majeur demeure. La Sous-Direction de l'Archéologie (qui dépend du Ministère de la Culture) a émis une note demandant que les centrales solaires dans le cadre de l'agrivoltaïsme ne soient soumises à des diagnostics archéologiques que lors de sites avérés à l'emplacement.

Or, la phase de diagnostic permet d'évaluer le potentiel archéologique d'un terrain, de déterminer la présence de sites anciens mais aussi son état de conservation ou son enfouissement. Ces éléments permettent de déterminer si ces vestiges peuvent être détruits par le projet d'aménagement (dans le cas de vestiges peu consistants, ou mal conservés). Le projet d'aménagement peut également être revu pour ne pas impacter les vestiges. S'ils doivent quand même être détruits, une fouille préventive doit alors être mise en œuvre pour les étudier avant leur disparition définitive.

Ainsi, la note évoquée plus haut va permettre à certains projets de centrales photovoltaïques de s'installer et de détruire des vestiges en toute impunité. Certes, l'impact au sol de tels projets est peu important, mais il peut suffire à détruire une partie d'un site archéologique à tout jamais.

### Même le département de l'Allier est impacté !

Dans l'Allier, le nombre de projets de ce type explose ces dernières années. Le Directeur Régional des Affaires Culturelles vient d'annuler sept prescriptions de diagnostics émises par ses services dans notre département. Parmi ces sept emprises, trois se trouvent à l'emplacement de sites archéologiques avérés.

Pourtant, ces dernières années, plusieurs sites archéologiques remarquables et totalement inédits ont été mis au jour sur l'emprise de parcs photovoltaïques dans notre département. Bien souvent, ces sites couvrent des superficies faibles au regard de l'emprise des projets qui s'étendent en général sur des dizaines d'hectares. Les centrales solaires sont alors construites sans impacter les vestiges mis au jour (zones gelées et non aménagées ou prescription technique de poser les panneaux au sol au lieu de les enfouir). Ces sites sont alors conservés pour les générations futures.

Ce choix de non prescription archéologique sur des aménagements d'agrivoltaïsme reste donc extrêmement préoccupante pour la conservation et l'étude de notre passé.

